

EXTRAIT

du Registre des Délibérations du Conseil Communautaire

Séance du 04 mai 2023

OBJET : Contrat Territorial Occitanie et Bourg centre 2022-2028- autorisation de signature

L'An deux mille vingt trois

Le quatre mai,

Le Conseil communautaire de la communauté de communes « Piège-Lauragais-Malepère »,

Dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire,

A la salle Claude Nougaro sur la commune de Bram,

Sous la présidence de M. André VIOLA

Date de Convocation du Conseil Communautaire : quatorze avril 2023

Secrétaire de séance : Christian OURLIAC

Présents : Francis ANDRIEU, Brice ASENSIO, Bruno BERTRAND, Marie-Hélène BOYER, Christian BRUSTIER, Thierry CADENAT, André CATHALA, Jacques DANJOU, Sarah DANJOU, Jean-Marc ESTREM, Claudie FAUCON MEJEAN, Magali FRECHENGUES, José FROMENT, Jean-François IMBERT, Claude IZARD, Denis JUIN, Olivier JULLIN, Maryse LALA-LAFFONT, Jean-Claude MARTY, Anne-Marie MAZIERES, Éric MISSE, Christian OURLIAC, Paul PAINCO, Aurélien PASSEMAR, Benjamin PEYRAS, Alain ROUQUET, Jean-Baptiste SARDA, Serge SERRANO, Yolande STEENKESTE, Rachel STREMLER, Pierre VIDAL, André VIOLA.

Absents et excusés : Loïc ALBERT, Didier ALRIC, Bernard BREIL, Régis BRUTY, Régis CALMON, Pierre CAZAL, Éric DU FAYET DE LA TOUR, Jean-Henry FARNE, Dominique FROMILHAGUE, Michel GALANT, Lionel GARRIGUES, Emilien GUILHEMAT, Bernard JUILLA, Éric LANNES, Christian LUCATO, Jean-Christophe MARIO, Hélène MARTY, Didier MATTIA, Jean-Claude MAURETTE, Michel PUJOL, Roselyne RIOS, Françoise RODE, Florence SCIAU, Floréal SOLER.

Avant donné pouvoir : Jérôme DARFEUILLE à Aurélien PASSEMAR, Muriel DENUC GUICHET à Claudie FAUCON MEJEAN, Florence FOURRIER à Alain ROUQUET, Catherine LASSALLE à Éric MISSE, Pascale RASTOUIL à André CATHALA, Estelle VILESPY à Pierre VIDAL.

Il est proposé au conseil communautaire d'autoriser Monsieur le Président à signer le Contrat Territorial Occitanie du Pays Lauragais et ses sous dispositifs, dont les contrats Bourg-centres, sur la période 2022-2028 pour permettre le financement des projets de notre territoire.

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE,
à l'unanimité,

Autorise Monsieur le Président à signer le Contrat Territorial Occitan
dispositifs, dont les contrats Bourg-centres, sur la période 2022-2028 p
projets de notre territoire.

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an ci-dessus.

Le Président

André VIOLA


Le secrétaire de séance



Christian OURLIAC

Rendu exécutoire par l'envoi en préfecture le 11/05/2023 et la publication sur le site internet de la
communauté de communes le 15/05/2023

Le Président

André VIOLA
